



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 janvier à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 13 décembre 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Gilles LE CAM, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Malika YEBDRI (visio), Ramzi ZINAOUI (visio) Cécilia TOUNGSI-SIMO (visio), Alexandre PUEYO (visio), France-Lise VALIER (visio)

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL, Sylvie COUCHOT

DÉLIBÉRATION 2025 - 002

Objet : Liste des biens de faible valeur à imputer en section d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion de l'île de Loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu l'arrêté n° NOR/INT/BO100692A du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2002 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local,

Vu l'instruction n° NORB1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour notamment l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022-016 du 24 juin 2022 fixant les durées d'amortissement des biens et le seuil de 1 000€ TTC en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en une année,

Considérant que la commune acquiert de manière récurrente des biens durables de faible valeur dont le montant est inférieur à 500 € TTC unitaire,

Considérant l'intérêt d'optimiser les recettes provenant du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour équilibrer la section d'investissement du budget communal, financer de nouveaux investissements et contribuer à l'équilibre réel du budget,

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M57 permet, par mesure de simplification et sur décision de l'assemblée délibérante, la sortie des biens de faible valeur de l'inventaire comptable, dès lors qu'ils sont totalement amortis,

Considérant qu'il est précisé que ces biens de faible valeur, même sortis de l'inventaire, restent toujours la propriété du SMEAG Île de loisirs de Cergy-Pontoise jusqu'à leur vente ou leur mise à la réforme,

Considérant que ces biens ne constituent plus des immobilisations, dès lors qu'ils sont sortis de l'actif, et par conséquent, en cas de vente à titre onéreux, le produit de cession de ces biens sera enregistré en fonctionnement,

Considérant qu'à compter de l'exercice 2026, les biens de faible valeur, totalement amortis, seront sortis annuellement de l'inventaire,

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Gilles LE CAM,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

ACCEPTE de compléter la liste des biens énumérés dans la nomenclature présentée en annexe 1 de la circulaire n° NOR/INT/B/02/00059/C du 26 février 2022 relative aux règles d'imputation des dépenses du secteur public local, compte tenu de leur caractère de durabilité et de leur montant unitaire inférieur à 500€ TTC, comme détaillé ci-dessous :

I) Administration et services généraux :

Bureautique, informatique, monétique : accessoires informatiques : câble, multiprise, porte-tablettes, pochettes et sacs d'ordinateur portable

Communication : calicots

IV) Secours, incendie et police

Matériel d'intervention : batterie pour défibrillateur DAE

Matériel technique : harnais pour talkie, hélice pour les bateaux de secours, chaussures de sécurité

VIII) Services techniques, ateliers et garages

Petits outillages et matériels techniques : cylindre de porte, robinet, vanne d'arrêts, prise, interrupteur, disjoncteur, tubes LED, ferme-porte groom, batterie, pince coupante, tournevis, coupe-boulon, cadenas, blocs d'éclairage secours

IX) Agriculture et environnement

Petits outillages / matériel : sécateur, pioche, pelle, râtelier, batterie

X) Sports, loisirs et tourisme

Sécurité et animation : Casque, gilet, combinaison, chausse, tapis pédagogique,

Accessoires : pagaie, raquettes de tennis & de padel,

Matériels : Corps-morts, chaîne, corde, gonfleur, fourche, rail, mousqueton, manille, canon de serrure,

Balisage : ligne d'eau, bouée

AUTORISE les services de l'Île de loisirs à imputer ces dépenses en section d'investissement, pour l'exercice 2025,

DÉCIDE qu'à compter de l'exercice 2026, ces biens de faible valeur, totalement amortis seront sortis de l'inventaire,

Le Président

Thibault HUMBERT



Cergy-Pontoise

* Île de France